

Image not found or type unknown



Parts sociales non libérées

Par **vince92**, le **30/10/2008** à **19:12**

Bonjour,
Je suis gérant unique et minoritaire d'une Sarl. Nous sommes 3 associés dont les parts sont réparties comme suis:
Apports en numéraires :
Monsieur X, apporte 490 euros,
Monsieur Y, apporte 480 euros, moi le gérant
Monsieur Z, apporte 30 euros,
soit un total de 1000 euros
Monsieur X par email m'a fait savoir qu'il ne souhaite plus faire parti du projet qui était l'objet de cette création de société.
Monsieur X n'a jamais versé un euro afin de libérer ses parts. Par R.A.R à son avocat je lui ai demandé de les libérer avant toute revendication.
La société a été constitué début janvier 2008, son départ Mars 2008 et ma demande par R.A.R avril 2008.
A ce jour je n'ai jamais eu de réponse ni de son avocat ni de sa part.
Monsieur X est il encore détenteur de parts sociales qu'il a souscrites, sans jamais les avoir libérées. Rien dans nos statuts ne mentionne ce cas de figure.
Merci à vous